

Règlement du concours photos

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des congés d'été la CGT de l'Etablissement public CDC propose un concours photos sur le thème :

« Vos Plus beaux couchers de soleil ».

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes qui sont en fonction à la Caisse des dépôts et Consignations, photographes amateurs de tout âge. Les photos, filtrées ou pas, retouchées ou pas, devront être prises obligatoirement pendant la période d'été 2025.

La participation au concours est gratuite.

En envoyant sa photo, le participant accepte de se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 1). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Chaque photographe est invité à donner un titre à son cliché.

Le comité organisateur se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation des images.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Le thème de ce concours reprend celui de « **Vos Plus beaux couchers de soleil** ».

Critères :

- La photo doit impérativement être prise pendant les vacances d'été 2025,
- La photo peut être retouchée et/ ou filtrée,
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours les vacances,
- 1 photographie par participant maximum.
- Format des photographies : jpeg ou png

A la réception des photos, le comité organisateur expose toutes les photos respectant les conditions de participation sur le site www.cgt-cdc.fr

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

A la suite du concours, les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

Article 5 : Calendrier

Inscription de dépôt des photos jusqu'au 30/09/2025.

Les photographies doivent être envoyées sur le formulaire à l'adresse

suivante : <https://forms.office.com/e/f0bYdDWqgv>

Article 6 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 7: Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 1)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, sites cgt-cdc...), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A....., le.....

Signature + mention "Lu et approuvé".